

Fiche de poste
Enseignant SESSAD TFM et TSA
SESSAD Horizon 58 à Urzy (ADAPEI)

Cadre d'emploi

Cette mission doit être occupée par un enseignant spécialisé (l'option D du CAPA-SH ou CAPPEI) ou à défaut un enseignant qui s'engage à préparer le CAPPEI.

L'enseignant spécialisé est placé sous la responsabilité de l'adjoint à la directrice académique en charge du 1^{er} degré et de l'ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD Horizon 58 géré par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Nièvre (ADAPEI 58).

Le service de l'enseignant spécialisé du SESSAD s'organisera, conformément au service des enseignants du premier degré, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire. Cet horaire est indicatif. L'emploi du temps est évolutif et est déterminé au regard des besoins du service par le directeur du SESSAD.

Les interventions psycho-pédagogiques peuvent s'effectuer sur les lieux de scolarisation de l'enfant ou de l'adolescent et dans les différents locaux institutionnels à Urzy.

Spécificités du poste

L'enseignant accompagne les élèves inscrits dans le trouble du spectre autistique (TSA) et dans les troubles de fonctions motrices (TFM) qui sont scolarisés dans les écoles, collèges ou lycées du département et qui ont une notification MDPH.

Les interventions seront réalisées par une équipe associant l'enseignant et les professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.

L'enseignant propose un accompagnement direct auprès des jeunes, en concertation avec les équipes pédagogiques.

Les modalités de ces interventions s'inscrivent dans le projet d'accompagnement du jeune et demeurent souples, adaptées à ses besoins et à son PPS, mais aussi aux pratiques pédagogiques des enseignants de la classe.

Cet accompagnement pourra intervenir au sein de l'établissement scolaire (dans un local mis à disposition et/ou au sein de la classe) mais aussi dans les locaux du SESSAD. Il pourra être individuel ou en groupe.

L'enseignant se doit d'être une personne ressource concernant les troubles du spectre autistique et des troubles des fonctions motrices.

Missions de l'enseignant au sein du SESSAD

- Assurer une prise en charge pédagogique directe répondant aux besoins des élèves inscrits dans les troubles du spectre autistique (TSA) et dans les troubles des fonctions motrices (TFM) et s'inscrivant dans le cadre du socle commun des compétences.
- Accompagner, en tant que personne ressource, les équipes qui accueillent ces élèves.
- Partager et construire, avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire, des outils communs au service de la scolarisation des élèves.
- Réaliser avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels du SESSAD à laquelle il appartient.
- Respecter le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, au même titre que l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents.
- Favoriser l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe régulièrement et dont il recueille les avis au même titre que la direction du SESSAD ou les thérapeutes.
- Participer aux formations organisées dans le cadre du service autour des méthodes d'enseignement utilisées dans ce cadre (conformes aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS).
- Participer aux ESS et aux réunions de concertations sur les élèves suivis.

Compétences et qualités requises

Etre capable de :

- Travailler en équipe avec des partenaires différents.
- Favoriser l'établissement de relations de confiance.
- Prendre en compte de façon permanente le comportement des élèves.
- S'adapter et être flexible afin d'organiser au mieux son temps de travail.

Avoir des connaissances sur :

- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS).
- L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques.
- Les troubles des fonctions motrices et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques.
- Les programmes et les enjeux des quatre cycles.

Contacts pour information

Caroline Daoust, Conseillère Pédagogique ASH : caroline.daoust@ac-dijon.fr 03.86.71.70.30
Maud Brochu, Professeure Ressource TSA : ressourcetsa58@ac-dijon.fr 03.86.93.22.09

Pour postuler

Envoyer pour le 17 février 2025 à 12 h (délai de rigueur) une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de Madame la Directrice Académique au bureau de l'adjoint à la DASEN : adj.i58@ac-dijon.fr